

## Décision portant recevabilité des listes de candidatures et portant proclamation des résultats pour les élections en vue du renouvellement de la représentation des personnels et usagers au sein du conseil du collège et des conseils des composantes du Collège Santé de l'université de Bordeaux

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L.719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;*

*Vu les statuts du collège santé et notamment son article 16 ;*

*Vu les statuts de l'unité de formation et de recherche des sciences médicales ;*

*Vu les statuts de l'unité de formation et de recherche des sciences pharmaceutiques ;*

*Vu les statuts de l'unité de formation et de recherche des sciences odontologiques ;*

*Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des personnels et usagers au sein du conseil du collège et des conseils des composantes du Collège Santé de l'université de Bordeaux du 27 septembre 2022 ;*

Considérant les candidatures déposées ;

Considérant que lorsque le nombre de candidats déclarés recevables est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, ces candidats sont déclarés élus par le président de l'université ;

**Le président de l'université de Bordeaux**

**DECIDE**

### **Article 1. Recevabilité des candidatures**

Dans le cadre des scrutins du 24 novembre 2022 organisés en vue du renouvellement de la représentation des usagers au sein du conseil du collège du Collège Santé de l'université de Bordeaux, est déclarée recevable la liste annexée à la présente décision.

### **Article 2. Proclamation des résultats**

Les candidatures déclarées recevables mentionnées à l'article 1 de la présente décision sont déclarées élues.

**Article 3. Durée des mandats**

Les représentants des usagers sont élus pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 24 novembre 2024.

Les membres siègeront valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

**Article 4. Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 21 novembre 2022  
Dean Lewis  
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation  
Julien Ropiquet  
Directeur des affaires juridiques



## **ANNEXE**

### **LISTES DE CANDIDATURES**

### **ELECTIONS**

#### **Conseil du Collège Sciences de la santé**

##### **Collège électorale D**

1 listes déclarée recevable

### Conseil du collège Santé

Nombre de sièges à pourvoir : 7 titulaires – 7 suppléants.

14 sièges	Bouge ton Campus avec Inter'Assos			
Rang	Civilité	Nom	Prénom	Titulaire ou suppléant(e)
1	Monsieur	BREGERAS	ROMAIN	Titulaire
2	Madame	RABET	ILANA	Titulaire
3	Monsieur	FAYARD	MAXIME	Titulaire
4	Madame	CAMPO	CASSANDRE	Titulaire
5	Monsieur	DUPRIEU	SOREN	Titulaire
6	Madame	LACAZE	JULIETTE	Titulaire
7	Monsieur	ROLLIN – LE MAHEIR	LUCAS	Titulaire
8	Madame	ESCOUBET	MARIE	Suppléante
9	Monsieur	RAKOTONDRAINY	ILAN	Suppléant
10	Madame	CARBONNIERE	EMELINE	Suppléante
11	Monsieur	FARLAN	KILIAN	Suppléant
12	Madame	RODRIGUEZ	ELISA	Suppléante
13	Monsieur	MAURIN	THEO	Suppléant
14	Madame	FOURCHE	NINA	Suppléante